Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Charpentier, veuillez visiter :
bpcharpentier.fr/annales-sujets-et-corriges

Brevet professionnel charpentier

Session 2005 • Code sujet : **Sujet national** • Durée : **Durée non indiquée dans cette édition**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Prescriptions du lot n° 3, charpente bois** (1 question) **Page 3**

2. **Plans d’architecte de la maison individuelle** (2 questions) **Page 4**

3. **Ce qu’il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) **Page 5**

Sujet officiel (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U20 - Préparation de fabrication d'un chantier/2005/BP Charpentier - U20 - Préparation de fabrication d'un chantier - Session 2005 - 6-Sujet.pdf

1. Prescriptions du lot n° 3, charpente bois

Les pages présentent les prescriptions générales et particulières de charpente bois pour une maison individuelle. Elles abordent notamment les études techniques, la sécurité, les réservations, la protection des ouvrages et les caractéristiques de différents travaux de charpente.

Prescriptions générales et particulières

Question 1. Le dossier expose des prescriptions techniques pour le lot de charpente bois, sans question numérotée sur ces pages. Les documents décrivent les exigences générales du chantier et les matériaux, ouvrages et conditions de mise en œuvre à considérer pour les travaux.

L'entreprise établit les études et plans d'exécution, respecte les règles de construction et coordonne ses interventions avec les autres lots. Elle signale les réservations nécessaires, indique leur calendrier et protège les ouvrages jusqu'à réception. La sécurité du personnel et l'application des prescriptions de prévention relèvent de sa responsabilité.

Les bois de charpente sont en sapin traité contre les champignons et les insectes, avec marquage et certificat de traitement. Les chevrons sont de section 6 × 8 cm, en une pièce, fixés aux pannes avec un entraxe maximal de 0,40 m. Les ouvrages comprennent notamment fermes, pannes, lucarnes, solivage et cheminements de combles; assemblages et finitions suivent les prescriptions particulières et les plans.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réaliser les ouvrages selon les plans et prescriptions, traiter et protéger les bois, coordonner les réservations et assurer la sécurité du chantier.

2. Plans d’architecte de la maison individuelle

Les documents graphiques disponibles comprennent un plan de masse coté et deux façades, Sud-Est et Nord-Ouest. Ils montrent l’implantation de la maison, son environnement immédiat, ses volumes, ses ouvertures et les formes de toiture visibles.

Plan de masse

Question 1. Le plan de masse représente la maison, ses abords et des cotes d’implantation. Le dossier ne formule pas de question numérotée : cette planche constitue un document support pour les épreuves mentionnées dans le dossier.

La page physique 5 présente le plan de masse, à l’échelle 1/100. On y repère le bâtiment A, les limites de la parcelle, la rue de la Garenne, les stationnements et les indications d’orientation. Les cotes portées situent la maison et ses abords. Cette planche est un document support : aucune réponse ni annotation n’est demandée pour cette question.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Plan de masse du bâtiment A, de sa parcelle et de ses abords, à l’échelle 1/100.

Façades Sud-Est et Nord-Ouest

Question 2. Les façades représentent les volumes, les ouvertures et les éléments de toiture visibles de la maison. Le dossier ne formule pas de question numérotée : ces planches sont fournies comme documents supports.

Les pages physiques 6 et 7 montrent respectivement les façades Sud-Est et Nord-Ouest. Elles représentent les ouvertures, les volumes et les différentes formes de toiture. Les lucarnes et les surfaces de couverture, dont celles repérées « ardoise », sont visibles sur les dessins.

- Page 6 : façade Sud-Est.
- Page 7 : façade Nord-Ouest.

Ces planches sont des documents supports et ne comportent aucune zone à compléter.

> ✓ RÉPONSE À RETENIR
>
> Façade Sud-Est : page 6. Façade Nord-Ouest : page 7.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2005)

Bilan de l'épreuve : Ce dossier technique du brevet professionnel charpentier, session 2005, porte le code Sujet national et ne précise ni durée ni coefficient. Il rassemble des prescriptions de charpente bois et des plans d'architecte d'une maison individuelle. Il sert de support aux épreuves E1-A1, E1-B1 et E2, mobilisant l'analyse des prescriptions et la lecture de documents techniques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Les prescriptions générales traitent notamment des études techniques, de la sécurité, des réservations et de la protection des ouvrages.
- Les prescriptions particulières précisent les matériaux et les conditions d'exécution des ouvrages de charpente.
- Le plan de masse situe la maison et indique des cotes ainsi que des éléments de son environnement immédiat.
- Les façades Sud-Est et Nord-Ouest permettent d'observer les ouvertures, les volumes et les formes de toiture.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les prescriptions générales des exigences particulières propres aux ouvrages.
- Fonder les observations sur les indications écrites, les cotes et les représentations des plans.
- Identifier l'orientation indiquée avant de comparer les façades.
- Ne pas inventer de durée, de coefficient, de barème ou de questions absents du dossier.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment aborder la lecture des plans fournis ?

Commencez par repérer le titre et l'orientation du plan, puis examinez les cotes et les éléments représentés. Comparez ensuite les façades pour décrire les volumes, les ouvertures et les formes de toiture visibles.

Q : Quelle différence faire entre prescriptions générales et particulières ?

Les prescriptions générales concernent plusieurs aspects du chantier, comme les études, la sécurité ou la protection des ouvrages. Les prescriptions particulières précisent les dispositions applicables aux ouvrages de charpente et à leur mise en œuvre.

Q : Le dossier donne-t-il une durée, un coefficient ou un barème ?

Non. Les pages fournies indiquent la session 2005 et le statut de sujet national, mais ne précisent ni durée, ni coefficient, ni barème. Le dossier est annoncé comme support des épreuves E1-A1, E1-B1 et E2.

Q : Les pages fournies contiennent-elles des questions d'examen numérotées ?

Non. Elles réunissent des prescriptions et des plans d'architecte servant de documents supports. Il faut donc éviter de leur attribuer des consignes ou un barème qui ne figurent pas dans les pages fournies.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpcharpentier.fr/assets/annales/bp-charpentier/U20 - Préparation de fabrication d'un chantier/2005/BP Charpentier - U20 - Préparation de fabrication d'un chantier - Session 2005 - 6-Sujet.pdf

Ressources BP Charpentier : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.